

## **ASYL IN DEUTSCHLAND - Die Anhörung - französisch**

### **L'asile en Allemagne : l'entretien préalable**

*Tu as fui ton pays natal parce qu'il est en guerre ou parce que tu es persécuté pour venir vivre en Allemagne. Ici tu as un droit fondamental : la demande d'asile. Pour en faire usage, il faut que tu déposes une demande d'asile auprès de « l'Office Fédéral pour l'Immigration et les Réfugiés », la BAMF en allemand. Car le droit d'asile n'est qu'accordé que dans certains cas. La BAMF va donc évaluer ton dossier.*

*Après avoir reçu ta demande, la BAMF va t'envoyer une lettre avec un rendez-vous pour un entretien. Lors de ce rendez-vous, un ou une employé(e) de la BAMF écoutera ton histoire. Après, il ou elle décidera si ta demande d'asile en Allemagne est acceptée ou non. Cet entretien est décisif pour toi.*

*Pendant cet entretien, tu raconteras exactement ce qui s'est passé dans ton pays et pourquoi tu ne pouvais plus y rester. Raconte aussi, ce qu'il risque de t'arriver si tu y retournes. Car c'est seulement si tu peux donner des raisons crédibles pour lesquelles tu ne te sentais pas en sécurité dans ton pays et pourquoi tu as fui la PERSECUTION et la GUERRE que tu pourras obtenir le droit d'asile.*

*Décrire la guerre n'est pas facile, mais comment décrire la persécution? La persécution veut dire, que l'Etat ou le gouvernement de ton pays ne te protège pas, que ta vie est en danger, que tu es menacé ou discriminé. On persécute les hommes et les femmes, parce qu'ils appartiennent à un certain GROUPE ETHNIQUE, qu'ils ont une autre RELIGION, parce qu'ils ont autres d'opinions POLITIQUES, parce que qu'ils ont une AUTRE COULEUR DE PEAU, un autre SEXE ou une autre ORIENTATION SEXUELLE. On peut être persécuté par l'État, par d'autres groupes, mais aussi par sa propre famille.*

*Cela peut prendre pas mal de temps, avant que tu n'obtiennes un rendez-vous pour passer cet entretien décisif. Profites-en pour bien te préparer. Il est important, que tu te souviennes de tout. Ecris ton histoire, raconte-la à d'autres personnes pour t'entraîner. Décris le déroulement et toutes les étapes de ta fuite avec autant de détails et de précisions possibles.*

*Chaque adulte sera entendu séparément lors de cet entretien. C'est normal que le récit de ta fuite soit long et compliqué. Tu as le droit de raconter tout ce qui te semble important, sans être interrompu(e). Si tu ne te souviens pas de certaines dates ou de certains détails, c'est important de le dire. N'invente surtout rien. En général la BAMF s'en rend compte et ta demande d'asile risque alors d'être refusée. Dis la vérité.*

*Pendant l'entretien, on va te poser beaucoup de questions. Il ne faut pas te décourager. Tu peux te faire conseiller à l'avance dans un service de consultation pour réfugiés ou par un avocat spécialisé.*

*Apporte absolument tout ce que tu as comme documents pour justifier ton histoire : par exemple des photos, des vidéos, des lettres, des certificats médicaux, des articles de journaux, des messages Facebook, des témoignages... Tout ce que tu as. Si tu as d'autres pièces justificatives et que tu ne les as pas avec toi le jour de l'entretien, dis le et tu pourras les faire parvenir ultérieurement.*

*Pendant l'entretien, le traducteur ou la traductrice doit traduire correctement et en détail tout ce que tu dis. Si tu ne comprends pas l'interprète ou si tu ne lui fais pas confiance, dis-le lors de l'entretien, même si c'est difficile. Tu peux aussi amener ton propre interprète et te faire accompagner par une personne de confiance. Tu peux aussi demander, si tu le préfères, que ce soit un homme ou une femme qui traduise. Mais il faut faire une demande par écrit à l'avance. L'entretien est confidentiel. Ce que tu raconteras, ne sera pas communiqué à d'autres personnes.*

*Ce sera peut-être douloureux de parler et de raconter ce que tu as vécu. C'est normal. Ne te décourage pas, tu as le droit de faire des pauses et – si nécessaire – de demander à continuer l'entretien un autre jour.*

*Tout ce qui sera dit pendant l'entretien sera écrit dans un protocole. Tu as le droit de vérifier le contenu de ce protocole et de le faire traduire dans ta propre langue. Si tu peux, fais le. S'il y a des fautes ou des malentendus, tu peux les corriger. Ne signe le protocole que s'il est juste et correct. La BAMF doit t'envoyer un double de ce protocole dans les semaines qui suivent. Si tu ne reçois rien, renseigne-toi et demande de l'aide auprès d'un centre de conseil ou d'un avocat.*

*Après l'entretien, il faudra attendre. Tu recevras une lettre jaune de l'Office fédéral ( de la BAMF) pour ta demande d'asile, avec leur décision. Cette lettre est très importante. Il faut absolument que la BAMF ait toujours ton adresse actuelle ou celle de ton centre d'accueil.*

*Si ta demande d'asile est acceptée, tu reçois un TITRE DE SÉJOUR limité.*

*Si tu reçois un rejet de ta demande d'asile, tu as le droit de faire appel. Pour cela, tu as très peu de temps pour réagir à partir du moment où tu reçois cette lettre. Garde donc bien l'enveloppe. Sur cette enveloppe, on peut savoir à quelle date la lettre t'a été envoyée. Adresse toi immédiatement dans un centre d'information pour les réfugiés ou auprès d'un avocat spécialisé.*

*Pour toute cette procédure de demande d'asile, une chose est primordiale : Tu as le droit que ta demande et que ton dossier soit soigneusement étudiés et que tu puisses raconter ton histoire entièrement. Si tu as des questions, il faut absolument t'adresser à un centre de conseil ou à un avocat.*